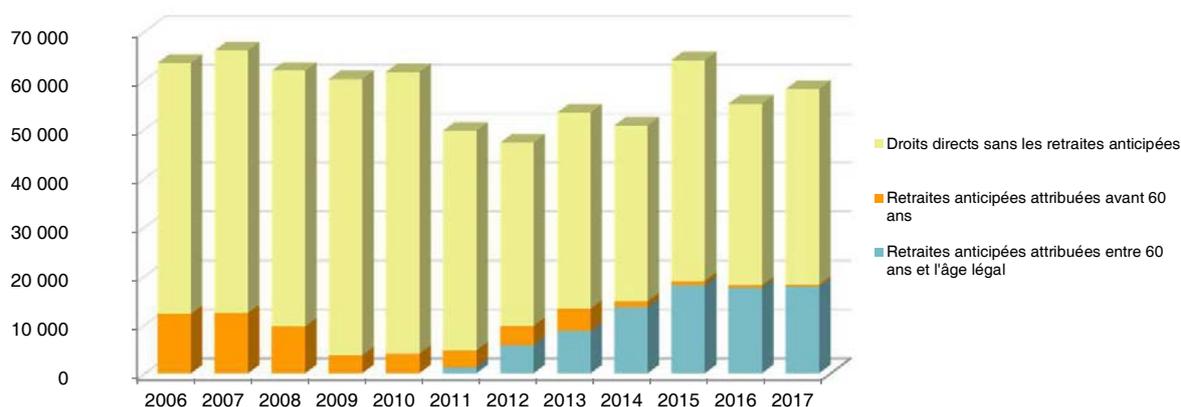




**Retraités résidant en Carsat Nord-Picardie**

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	29 840	43 362	73 202
Droits directs (retraites personnelles)	27 641	30 411	58 052
Droits dérivés (retraites de réversion)	2 199	12 951	15 150
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	1 823	2 368	4 191

**Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006**



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 487	5 622	18 109
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,7 ans	62,6 ans	62,1 ans
Droits dérivés	72,3 ans	70,7 ans	71,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	5,3%	12,0%	8,8%
Retraités bénéficiant d'une surcote	9,3%	9,2%	9,2%
Polypensionnés	33,9%	25,7%	29,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	480 007	635 122	1 115 129
Retraités percevant un droit direct seul	460 330	406 262	866 592
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 621	40 271	42 892
Retraités percevant les deux à la fois	17 056	188 589	205 645
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	3,0%	3,0%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	116 924	41 230	158 154
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,7 ans	74,0 ans	73,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	858 €	645 €	737 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 137 €	968 €	1 063 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,9%	54,0%	37,4%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

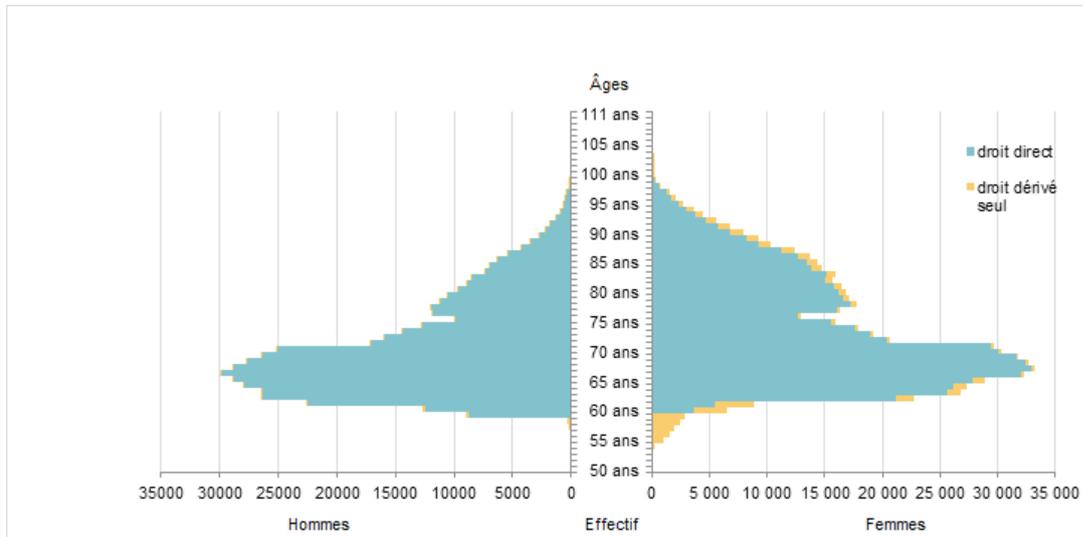
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

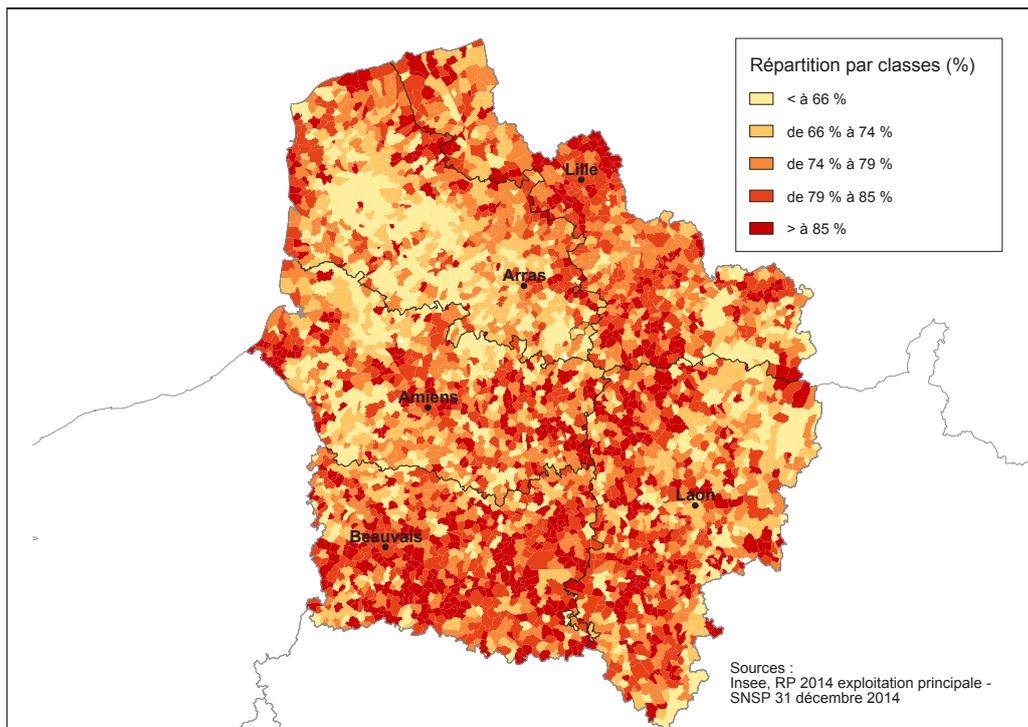
<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Nord-Picardie



## Prestataires payés par la Carsat Nord-Picardie

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
02 - Aisne	46 228	58 274	104 502
59 - Nord	194 237	262 476	456 713
60 - Oise	63 875	74 065	137 940
62 - Pas-de-Calais	112 746	156 704	269 450
80 - Somme	47 531	61 419	108 950
<b>Total Carsat Nord-Picardie</b>	<b>464 617</b>	<b>612 938</b>	<b>1 077 555</b>
<b>Total hors Carsat Nord-Picardie</b>	<b>71 037</b>	<b>80 987</b>	<b>152 024</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>535 654</b>	<b>693 925</b>	<b>1 229 579</b>

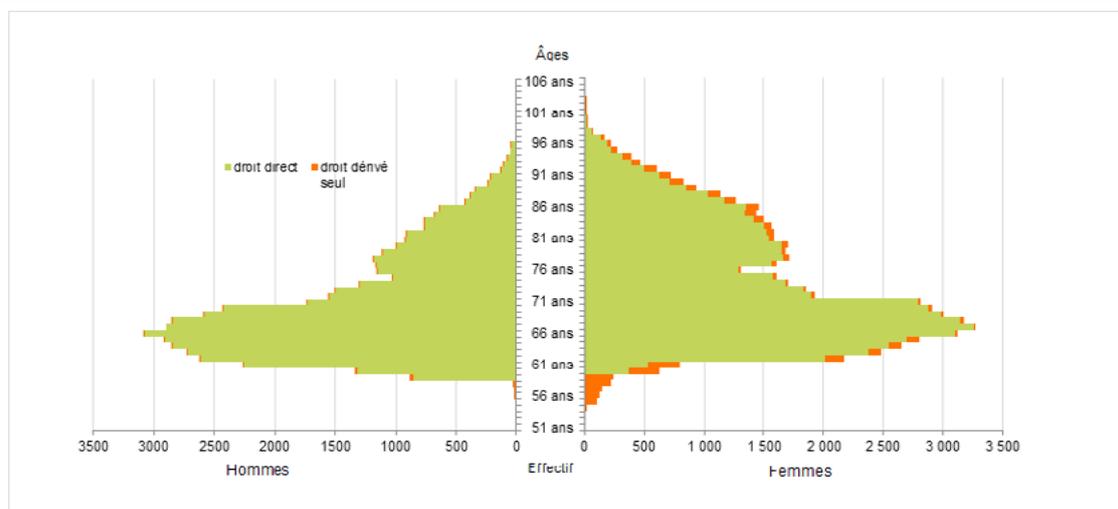


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 834	4 096	6 930
Droits directs (retraites personnelles)	2 570	2 859	5 429
Droits dérivés (retraites de réversion)	264	1 237	1 501
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	163	173	336
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 243	582	1 825
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	72,6 ans	71,3 ans	71,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	38,6%	29,1%	33,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	48 945	62 106	111 051
Retraités percevant un droit direct seul	46 856	39 856	86 712
Retraités percevant un droit dérivé seul	295	3 656	3 951
Retraités percevant les deux à la fois	1 794	18 594	20 388
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,6%	2,8%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 560	4 052	16 612
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,3 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	811 €	637 €	714 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 117 €	955 €	1 044 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,4%	54,2%	37,5%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

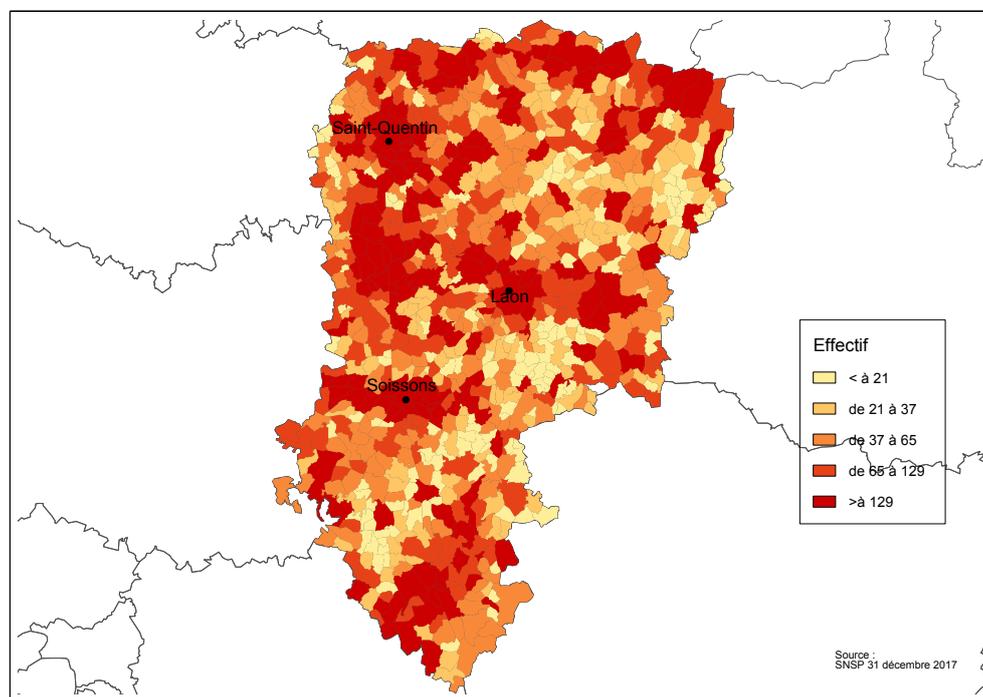
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Saint-Quentin</b>			
Nombre total de retraités	4 905	7 307	12 212
Retraités percevant un droit direct seul	4 651	4 357	9 008
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	359	380
Retraités percevant les deux à la fois	233	2 591	2 824
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,7%	3,8%	4,2%
<b>Soissons</b>			
Nombre total de retraités	2 512	3 635	6 147
Retraités percevant un droit direct seul	2 415	2 156	4 571
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	249	264
Retraités percevant les deux à la fois	82	1 230	1 312
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,8%	4,3%	4,9%
<b>Laon</b>			
Nombre total de retraités	1 769	2 782	4 551
Retraités percevant un droit direct seul	1 706	1 760	3 466
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	178	186
Retraités percevant les deux à la fois	55	844	899
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,8%	5,5%	5,6%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

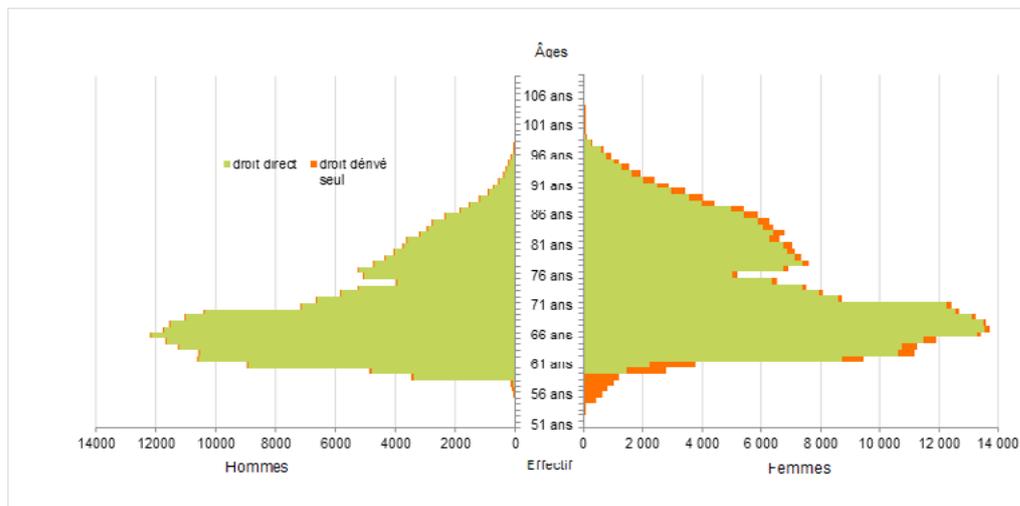


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	12 363	18 378	30 741
Droits directs (retraites personnelles)	11 494	12 787	24 281
Droits dérivés (retraites de réversion)	869	5 591	6 460
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	844	1 113	1 957
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 810	2 265	7 075
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,8 ans	62,6 ans	62,2 ans
Droits dérivés	72,9 ans	70,7 ans	71,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	33,8%	25,6%	29,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	197 420	267 183	464 603
Retraités percevant un droit direct seul	189 055	166 171	355 226
Retraités percevant un droit dérivé seul	921	17 535	18 456
Retraités percevant les deux à la fois	7 444	83 477	90 921
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	3,6%	3,3%	3,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	44 463	16 766	61 229
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,2 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	878 €	660 €	752 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 134 €	970 €	1 063 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,7%	53,5%	37,3%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

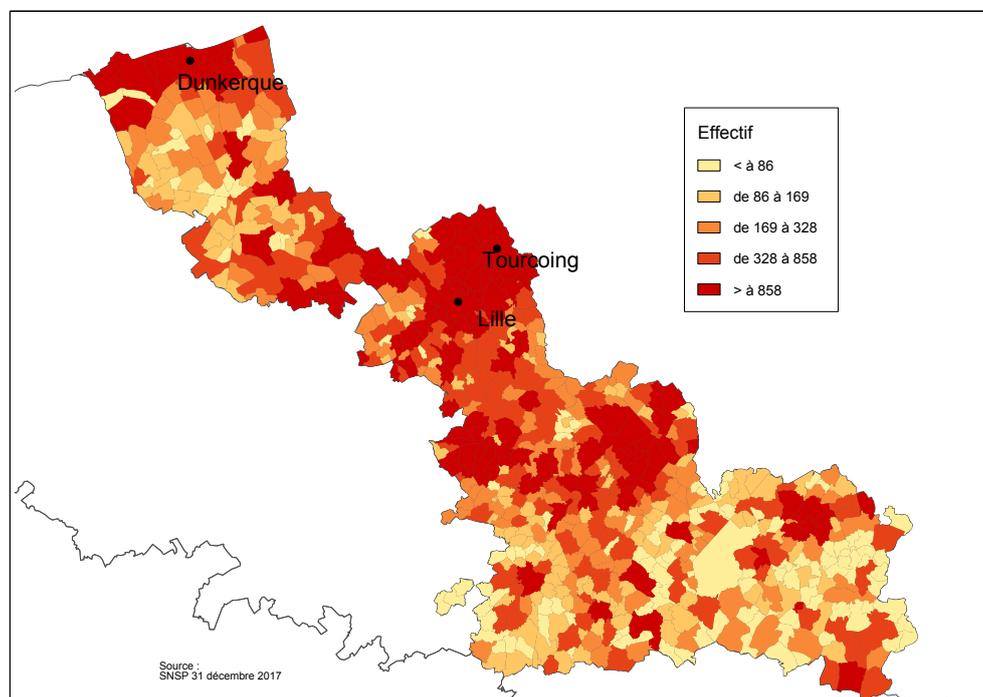
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Lille</b>			
Nombre total de retraités	10 716	15 413	26 129
Retraités percevant un droit direct seul	10 278	9 935	20 213
Retraités percevant un droit dérivé seul	48	909	957
Retraités percevant les deux à la fois	390	4 569	4 959
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	11,0%	6,2%	8,2%
<b>Dunkerque</b>			
Nombre total de retraités	6 651	9 285	15 936
Retraités percevant un droit direct seul	6 444	5 417	11 861
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	792	815
Retraités percevant les deux à la fois	184	3 076	3 260
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,7%	3,6%	3,7%
<b>Tourcoing</b>			
Nombre total de retraités	6 186	8 663	14 849
Retraités percevant un droit direct seul	5 799	5 154	10 953
Retraités percevant un droit dérivé seul	34	468	502
Retraités percevant les deux à la fois	353	3 041	3 394
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,0%	4,6%	5,6%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

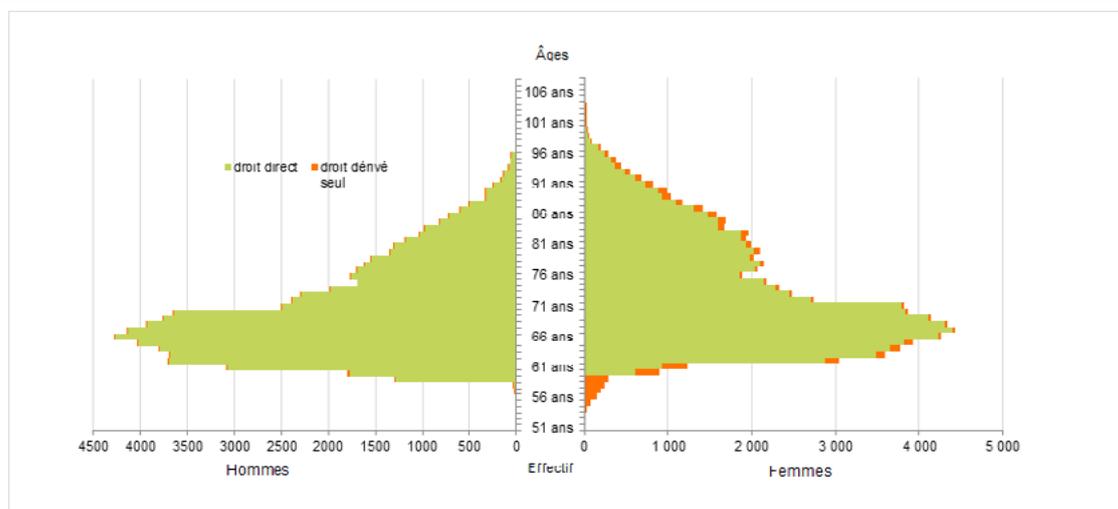


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 000	5 569	9 569
Droits directs (retraites personnelles)	3 784	4 053	7 837
Droits dérivés (retraites de réversion)	216	1 516	1 732
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	186	236	422
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 869	968	2 837
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	71,0 ans	71,8 ans	71,7 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	31,4%	27,7%	29,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	68 635	81 269	149 904
Retraités percevant un droit direct seul	66 762	56 147	122 909
Retraités percevant un droit dérivé seul	234	4 018	4 252
Retraités percevant les deux à la fois	1 639	21 104	22 743
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,3%	2,2%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	17 051	7 189	24 240
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,8 ans	73,7 ans	72,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	931 €	702 €	807 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 193 €	1 036 €	1 124 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	11,2%	42,1%	27,6%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

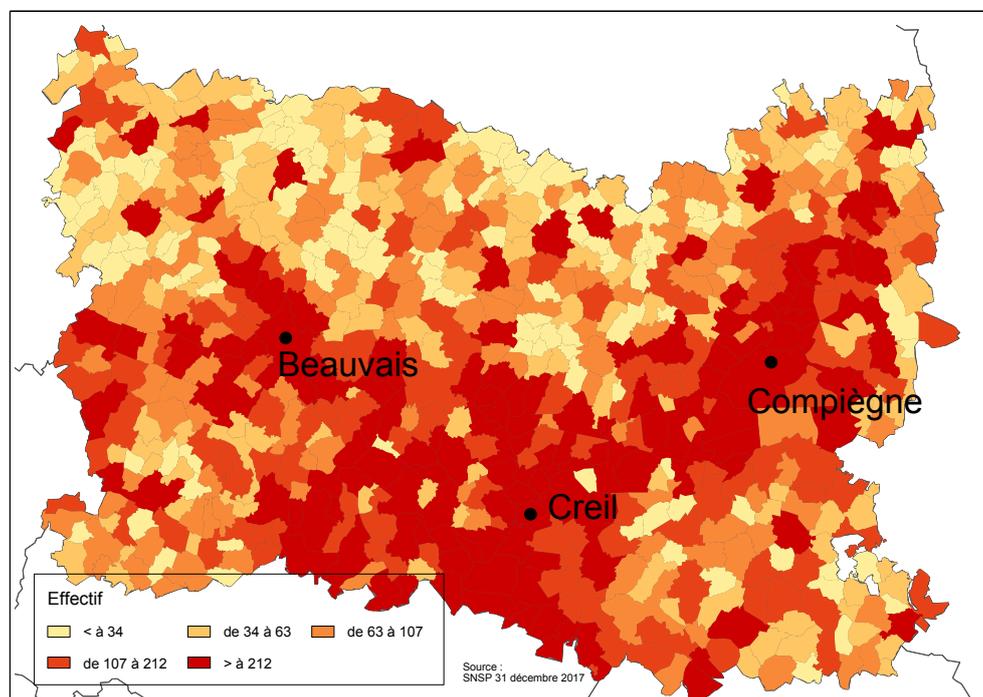
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Beauvais</b>			
Nombre total de retraités	4 266	5 913	10 179
Retraités percevant un droit direct seul	4 114	3 873	7 987
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	303	317
Retraités percevant les deux à la fois	138	1 737	1 875
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,1%	3,9%	4,8%
<b>Compiègne</b>			
Nombre total de retraités	3 164	4 366	7 530
Retraités percevant un droit direct seul	3 079	2 854	5 933
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	291	302
Retraités percevant les deux à la fois	74	1 221	1 295
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,3%	3,6%	3,9%
<b>Creil</b>			
Nombre total de retraités	2 146	2 370	4 516
Retraités percevant un droit direct seul	2 065	1 497	3 562
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	171	180
Retraités percevant les deux à la fois	72	702	774
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,7%	7,0%	8,3%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

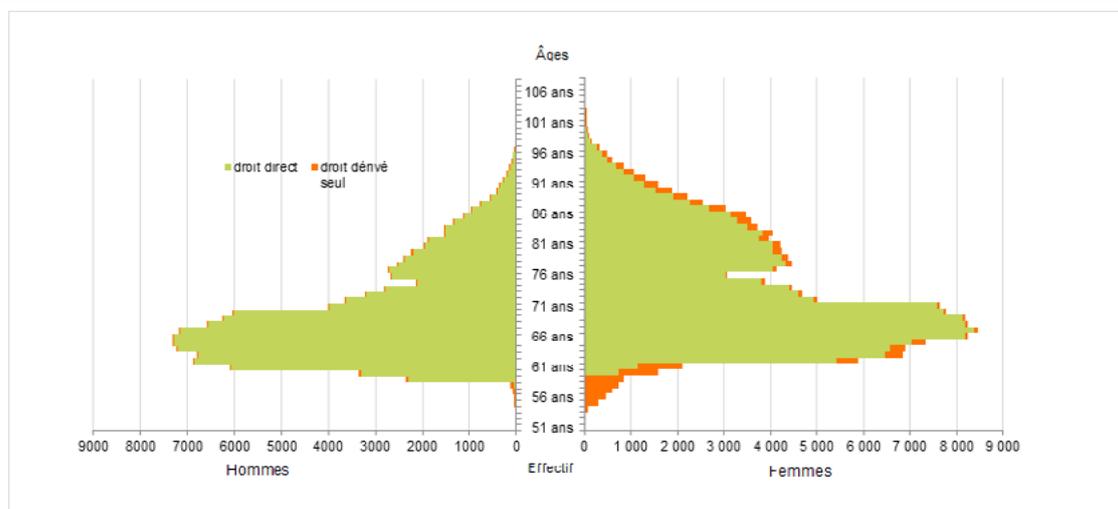


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	7 760	11 170	18 930
Droits directs (retraites personnelles)	7 153	7 769	14 922
Droits dérivés (retraites de réversion)	607	3 401	4 008
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	462	653	1 115
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 289	1 135	4 424
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,8 ans	62,2 ans
Droits dérivés	71,3 ans	69,7 ans	69,9 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	32,3%	22,1%	27,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	115 169	160 032	275 201
Retraités percevant un droit direct seul	110 062	101 541	211 603
Retraités percevant un droit dérivé seul	858	11 692	12 550
Retraités percevant les deux à la fois	4 249	46 799	51 048
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,8%	3,2%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	29 791	8 271	38 062
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,2 ans	73,9 ans	72,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	826 €	598 €	693 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 126 €	933 €	1 045 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,1%	61,2%	42,9%

## Pyramide des âges des résidents



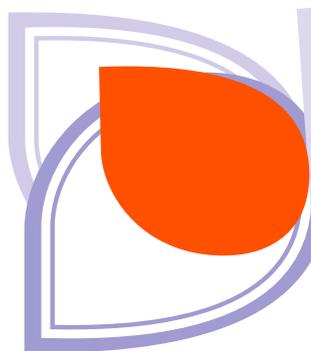
<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

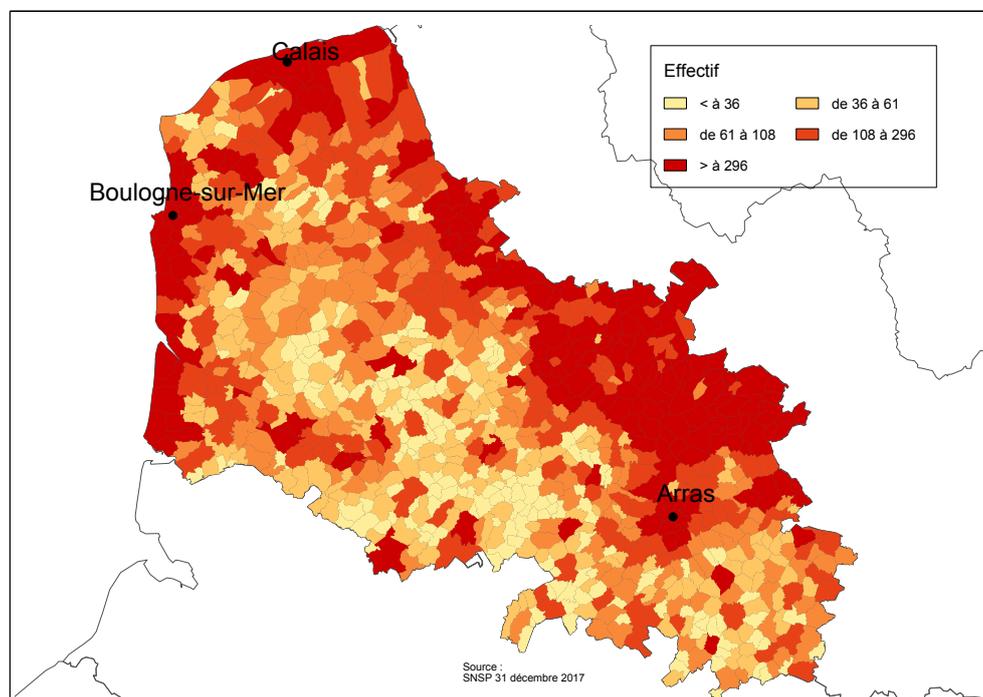
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Calais</b>			
Nombre total de retraités	5 423	8 114	13 537
Retraités percevant un droit direct seul	5 162	4 599	9 761
Retraités percevant un droit dérivé seul	28	465	493
Retraités percevant les deux à la fois	233	3 050	3 283
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,1%	4,0%	4,1%
<b>Boulogne-sur-Mer</b>			
Nombre total de retraités	2 849	4 955	7 804
Retraités percevant un droit direct seul	2 689	2 757	5 446
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	390	411
Retraités percevant les deux à la fois	139	1 808	1 947
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,6%	5,7%	6,0%
<b>Arras</b>			
Nombre total de retraités	2 544	4 060	6 604
Retraités percevant un droit direct seul	2 422	2 570	4 992
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	256	271
Retraités percevant les deux à la fois	107	1 234	1 341
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,0%	5,0%	5,0%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

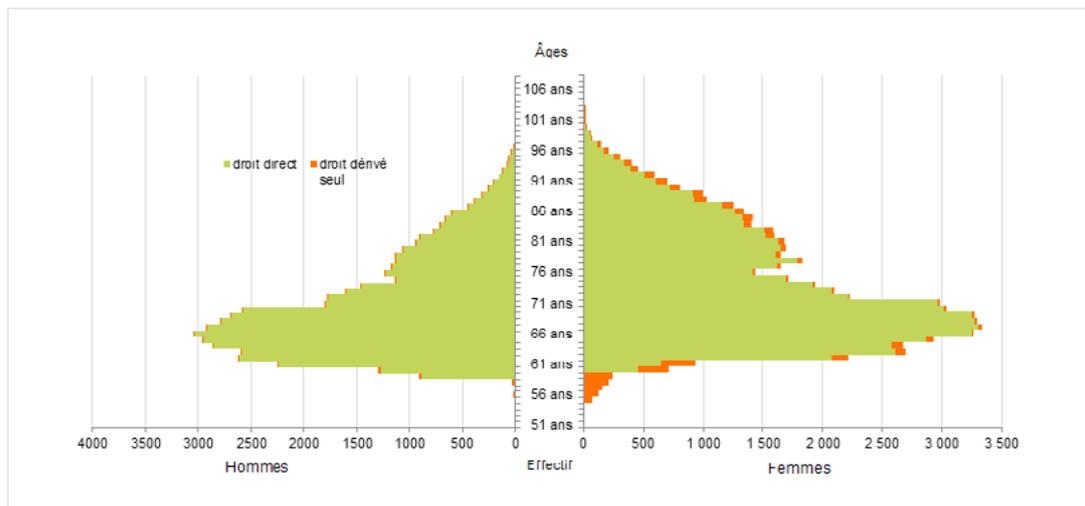


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 883	4 149	7 032
Droits directs (retraites personnelles)	2 640	2 943	5 583
Droits dérivés (retraites de réversion)	243	1 206	1 449
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	168	193	361
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 276	672	1 948
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,3 ans	62,0 ans
Droits dérivés	73,8 ans	71,6 ans	72,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	38,4%	30,1%	34,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	49 838	64 532	114 370
Retraités percevant un droit direct seul	47 595	42 547	90 142
Retraités percevant un droit dérivé seul	313	3 370	3 683
Retraités percevant les deux à la fois	1 930	18 615	20 545
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,7%	2,8%	2,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	13 059	4 952	18 011
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,1 ans	73,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	798 €	638 €	707 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 113 €	948 €	1 034 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,4%	53,2%	38,1%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

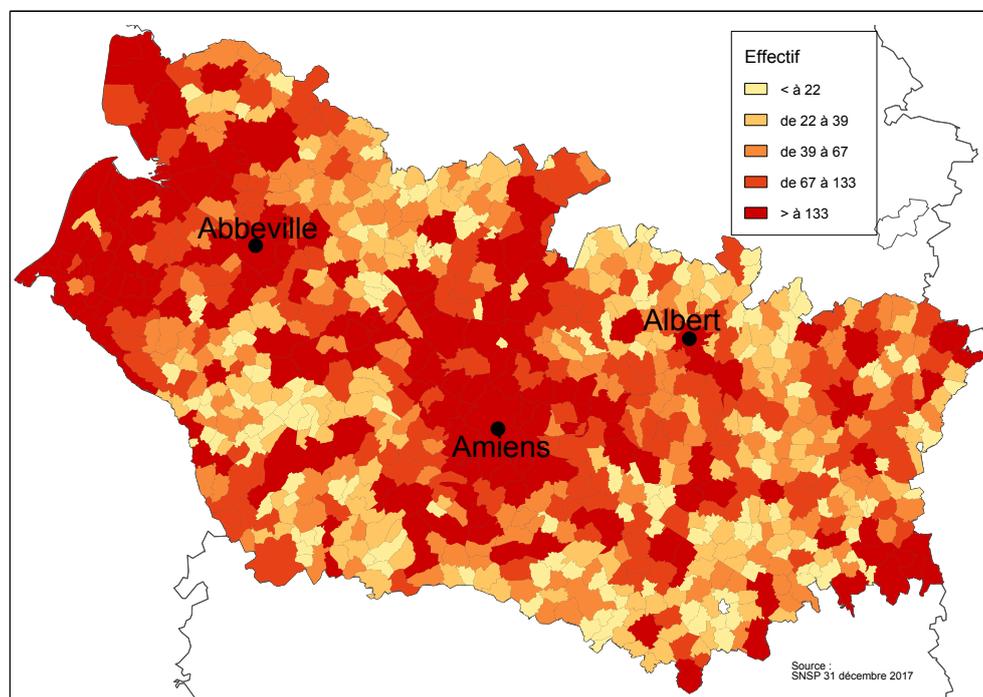
<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Amiens</b>			
Nombre total de retraités	8 284	12 473	20 757
Retraités percevant un droit direct seul	7 948	8 151	16 099
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	639	660
Retraités percevant les deux à la fois	315	3 683	3 998
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,5%	4,8%	5,5%
<b>Abbeville</b>			
Nombre total de retraités	2 006	3 229	5 235
Retraités percevant un droit direct seul	1 909	1 960	3 869
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	181	195
Retraités percevant les deux à la fois	83	1 088	1 171
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,4%	5,1%	4,5%
<b>Albert</b>			
Nombre total de retraités	945	1 391	2 336
Retraités percevant un droit direct seul	915	806	1 721
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	97	99
Retraités percevant les deux à la fois	28	488	516
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,2%	3,7%	3,1%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.